

Nombre de membres

En exercice : 14

Registre des délibérations
Conseil Municipal du Monteil
Séance du 08/08/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 8 août à 18 h 15 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 04/08/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, René BLANC, Thierry ARENDS.

Procurator(s) : Brigitte BOUCHE à Isabelle HOSTIN, Sylvain ACHARD à Corentin CHAMBREY

Absent(s) non excusés/non représentés : Isabelle RIEU, Géraldine ROCHETTE et Martine ASTRUC BORREGA excusées

Secrétaire de séance : Paul PAGES

Objet	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2023
-------	---

Nomenclature	5-2 fonctionnement des assemblées	Rapporteur	Isabelle HOSTIN
--------------	-----------------------------------	------------	-----------------

Vu l'article L2121-15 du CGCT stipulant que :

- Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le Maire et le ou les secrétaires,
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 10/07/2023 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Nombre de conseillers présents		09
Nombre de conseillers représentés		02
Nombre de suffrages exprimés		11
vote	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Paul PAGES



Le Maire

Christophe PAL

